



## HABILITATION BS - 2 JOURS -



**Public :** Tous professionnels qu'ils soient électricien ou non amenés à réaliser des opérations d'ordre électrique en basse tension.

**Prérequis :** Aucuns prérequis

**Durée :** 14h00 présentiel - 2 jours

**Lieu de réalisation :** Intra - Dans votre établissement

**Nombre de participants :** 04 à 10 participants maximum



### Activité du travailleur :

Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif). Seules opérations autorisées :

- Remplacement à l'identique de fusible BT,
- Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
- Raccordement de matériels (chauffe - eau, convecteurs, volets roulants ...) à circuit en attente (bornier, domino ...) protégé contre les courts-circuits,
- Réarmement d'un dispositif de protection.

Exemple de professions : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre ...

### Objectif

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.
- Adapter ces prescriptions aux domaines et situations spécifiques de votre établissement.

### Déroulé

#### Module 1 - tronc commun -

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance...
- Énoncer les effets du courant sur le corps humains : électrisation, électrocution, brûlure.
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection collective.
- Mettre en oeuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelle, outils à main...).
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique.
- Évaluer le risque électrique et mettre en oeuvre les mesures de prévention.

## Module 2 - thèmes spécifiques BS Intervention BT élémentaire -

- Connaître les limites de l'habilitation symbole "BS".
- Echanger les informations et documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique.
- Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.
- Mettre en sécurité un circuit : pré identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension.
- Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire : préparer, organiser et mettre en œuvre.
- Mettre en œuvre les procédures de remplacement ou de raccordement et les instructions de sécurité associées.



### ➤ Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances avec appui audiovisuel.
- Mise en pratique des connaissances théoriques acquises.
- Exposés / Débats.
- Etude de cas.

### ➤ Moyens techniques

- PC et vidéoprojecteur avec ressources multimédia.
- Matériel pour mise en situation (maquettes pédagogiques de simulation).

### ➤ Modalité d'évaluation

- Assiduité et participation active à la formation.
- Evaluation continue des acquis à partir d'un questionnaire (QCM) et de mises en situation de travail ou d'intervention.
- La satisfaction des participant(e)s est évaluée à l'aide d'un questionnaire.
- Un avis après formation sera délivré à l'issue de l'évaluation des savoirs et savoirs-faire.
- L'habilitation est formalisé par un titre d'habilitation qui sera pré-rédigé et envoyé à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique (validité recommandée selon NFC 18-510 : 3 ans)

### ➤ Accès P.M.R.

L'accessibilité dépendra des capacités d'accueil de l'établissement organisant la formation. (nous consulter)

### ➤ Intervenants

Les intervenants sont des formateurs diplômés et habilités dans la prévention du risque électrique et justifiant d'une expérience confirmé dans le domaine concerné. Tous les formateurs sont certifiés et à jour de leurs formations.

